
Pensionnat des Dames du Sacré-Coeur de Jésus au Mans.

Numéro d'inventaire : 1981.00069.30

Type de document : prospectus, catalogue publicitaire

Imprimeur : Monnoyer

Période de création : 1er quart 19e siècle

Date de création : 1821

Description : Feuillelet imprimé formant livret.

Mesures : hauteur : 200 mm ; largeur : 128 mm

Notes : Prospectus imprimé en 1821. Principes d'éducation, objets d'enseignement, conditions de pension et trousseau. Conservation : voir boîte enseignement féminin.

Mots-clés : Prospectus, règlements, statuts d'établissements

Filière : Institutions privées

Niveau : Séquence de niveaux

Nom de la commune : Le Mans

Nom du département : Sarthe

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 4

Lieux : Sarthe, Le Mans

PENSIONNAT

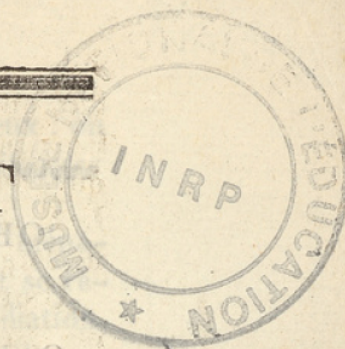
DES DAMES

DU SACRÉ-CŒUR DE JESUS, AU MANS.

INSPIRER aux jeunes personnes, avec la simplicité des mœurs, le respect et l'amour de la Religion, former leur cœur à la vertu, et orner leur esprit par l'étude des Sciences utiles ; telle est le but de notre Institution sage : leur procurer les Talens innocens et les Arts d'agrément qui peuvent rendre leur société plus douce et leur vertu plus aimable ; tel est le vœu des parens ; c'est le vœu de la Religion elle-même : c'est aussi celui des Dames de cette maison.

Le Pensionnat est agréablement situé ; on y respire un air pur ; les jardins fournissent aux Elèves un espace suffisant pour leurs récréations et leurs promenades.

La partie physique de l'Education est très-soignée. La nourriture est saine, abondante et variée. La santé, la propreté, la bonne tenue des Enfans, les secours et les précautions nécessaires à leur âge et à leur tempéramment, sont l'objet d'une attention toute particulière ; en cas de maladie, on leur prodigue les soins les plus assidus, avec une sollicitude qui ne laisse rien à désirer à la tendresse maternelle.



(2)

OBJETS DE L'ENSEIGNEMENT.

On donne d'abord à la *Religion* toute l'importance qu'elle mérite ; elle entre dans le plan d'études de toutes les classes.

Les autres objets de l'enseignement sont la *Lecture*, l'*Ecriture*, l'*Arithmétique* appliquée au commerce, selon les principes de l'ancien et du nouveau calcul ; la *Langue française*, les *Elémens de littérature* nécessaires pour former le goût et le style des Elèves ; l'*Histoire*, la *Mythologie* et la *Géographie*, l'*Economie domestique* et le *Travail des mains*. On s'attache particulièrement aux deux derniers objets, persuadé qu'après la *Religion*, ils doivent faire l'étude la plus essentielle des jeunes personnes, et que tout dans leur instruction doit être dirigé vers l'utilité domestique.

Le Cours ordinaire d'éducation est de quatre ans. Il est suivi d'un cours complémentaire d'une ou deux années pour les Elèves que l'on désire voir se former dans quelque partie de l'enseignement. On consulte leur goût, leur talent, et surtout leur utilité propre et les intentions de leurs parens.

Les Arts d'agrément, la *Musique vocale et instrumentale* et le *Dessin*, entrent dans le plan de l'éducation.

RÉGIME DE LA MAISON.

SURVEILLANCE. — La surveillance est exacte et con-

(3)

tinuelle dans tous les temps et dans tous les lieux : on ne perd jamais de vue les Elèves. Plusieurs Maîtresses couchent dans les dortoirs.

MOYENS D'EMULATION. — On emploie avec ménagement le ressort puissant de l'Emulation : tout se réduit à l'appareil d'une distinction ou d'une humiliation. L'exemple des Compagnes, le concours des Elèves, les répétitions, les exercices sont les moyens dont on se sert pour aiguillonner le courage et exciter le talent. Les notes journalières ou hebdomadaires, les suffrages honorables de chaque mois, les distinctions et les privilèges de chaque trimestre, les prix et les couronnes de la fin de l'année, sont la récompense des efforts et des succès.

Les Elèves envoient, au commencement de chaque mois, une lettre à leurs parens ; elles y joignent leur feuille de recette et de dépense du mois précédent. Tous les trois mois on y ajoute un bulletin qui constate l'état de leur santé, ainsi que leurs progrès en tout genre.

RELATIONS EXTÉRIEURES. — On n'admet dans la Maison ni demi-pensionnaires, ni externes, mais seulement les pensionnaires. Elles ne peuvent voir leurs parens qu'à certains jours et à des heures fixes ; on excepte néanmoins ceux qui viennent de loin.

TROUSSEAU. — Un gobelet et un couvert d'argent avec le nom de l'Elève gravé en toutes lettres, trois paires de draps, douze serviettes, douze chemises, dix-huit mouchoirs de poche, huit paires de bas blancs, six paires de bas noirs, quatre jupons blancs, six guimpes de percale ou de mousseline, six collerettes, deux bonnets du matin, quatre camisoles de nuit, six fichus de nuit, six bonnets de nuit, deux peignoirs, un dé-mêloir, un peigne à deux-fins, un peigne à fond, une brosse à peigne, une brosse à dents, une brosse à ha-